



ACADÉMIE
DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

ANNEXE 1

DIVISION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS

**CONGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE
ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027
ATTESTATION MENSUELLE DE PRÉSENCE**

Obligatoire pour le versement de l'indemnité du congé de formation

Nom d'usage :Prénom :

Grade :Discipline :

Etablissement d'affectation :

Formation suivie :

A été présent(e) aux cours pendant le mois de :

Fait à.....le.....

Signature de l'enseignant

Cachet et identification de
L'organisme de formation
(Obligatoire)

Signature du responsable de formation

A retourner impérativement chaque mois au Rectorat de Versailles à son service gestionnaire :

DPE 2 : Contractuels toutes disciplines : ce.dpe2@ac-versailles.fr

DPE 4 : Professeurs d'EPS : ce.dpe4@ac-versailles.fr

DPE 5 : PLP toutes disciplines : ce.dpe5@ac-versailles.fr

DPE 6 : Agrégés et certifiés de lettres modernes, lettres classiques, histoire-géographie :
ce.dpe6@ac-versailles.fr

DPE 7 : Agrégés et certifiés de mathématiques, physique/chimie, SVT, biochimie, informatique/NSI : ce.dpe7@ac-versailles.fr

DPE 8 : Agrégés et certifiés de langues vivantes : ce.dpe8@ac-versailles.fr

DPE 9 : CPE, PsyEN, professeurs agrégés et certifiés de philosophie, SES, documentation, éducation musicale, arts plastiques, sciences industrielles de l'ingénieur, économie gestion, STMS, technologie, arts appliqués, ingénierie de formation, biotechnologie santé environnement : ce.dpe9@ac-versailles.fr